

Fête du Sacrifice - Pas de site d'abattage temporaire à la Ville de Bruxelles

Bruxelles, le 4 septembre - Ce mercredi 2 septembre, le Conseil Consultatif des Mosquées de la Ville de Bruxelles (CCMB) a porté à la connaissance du Collège des Bourgmestre et Echevins qu'il ne participera pas à l'organisation de la fête du sacrifice 2015, prévue le 24 septembre. Il a également précisé qu'il encouragerait les fidèles à ne pas procéder au sacrifice cette année. En l'absence de la participation de son partenaire historique, à 3 semaines de l'évènement, et en respect des recommandations émises par le CCMB, le Collège a décidé de ne pas mettre en place de site d'abattage temporaire cette année.

Depuis 10 ans, la Ville de Bruxelles met en place un site d'abattage temporaire, en parfaite collaboration avec le Conseil Consultatif des Mosquées. Le CCMB est chargé de mettre à disposition un nombre suffisant de sacrificateurs (agréés par le CCMB), d'habilleurs et de travailleurs bénévoles en vue de l'organisation et du bon déroulement de la Fête du Sacrifice ainsi que d'assurer l'animation de la salle de fête au sein du site d'abattage temporaire.

Cette année, le CCMB a informé ne pas vouloir participer à cet évènement et encourager ses fidèles à ne pas procéder à la fête du sacrifice.

Sans la participation du Conseil Consultatif des Mosquées de la Ville, la Ville de Bruxelles est dans l'impossibilité d'organiser ce service. Par ailleurs, la Ville respecte les recommandations qu'il adresse à ses fidèles.

En conséquence, il n'y aura pas de site d'abattage temporaire cette année à la Ville de Bruxelles.

Contact presse

Romain.dereusme@brucity.be – 0485/41.59.57